



Communiqué de presse

Embargo: 18.2.2021, 8h30

20 Situation économique et sociale de la population

Pauvreté, distribution des revenus et conditions de vie en 2019

La pauvreté en Suisse a continué de progresser en 2019

En 2019, 8,7% de la population suisse, soit environ 735 000 personnes, vivaient dans la pauvreté en termes de revenu. Après un temps d'arrêt l'année précédente, la pauvreté a repris sa tendance à la hausse. Par ailleurs, 12,2% de la population avaient des difficultés à joindre les deux bouts. Le niveau de vie général en Suisse reste néanmoins parmi les plus élevés d'Europe. Ce sont là quelques-uns des résultats de l'enquête sur les revenus et les conditions de vie (SILC) de l'Office fédéral de la statistique (OFS). L'impact de la pandémie de COVID-19 n'est pas encore pris en compte dans ces données.

En Suisse, 8,7% de la population vivaient dans la pauvreté en termes de revenu en 2019. Le taux de pauvreté a ainsi atteint son niveau le plus élevé depuis 2014 (6,7%). Durant cette période, le revenu disponible équivalent du groupe de revenu le plus faible a diminué. Pour les 10% de la population aux revenus les plus bas, ce revenu était inférieur à 25 868 francs en 2019 (contre 27 252 francs en 2014). Le revenu médian est quant à lui resté stable aux alentours de 50 000 francs.

Le taux de pauvreté de la population active occupée s'est chiffré à 4,2% en 2019. Environ 155 000 personnes vivaient au-dessous du seuil de pauvreté, alors même qu'elles exerçaient une activité rémunérée. Le seuil de pauvreté se base sur les normes de la Conférence suisse des institutions d'action sociale (CSIAS) et se situait à 2279 francs par mois en moyenne pour une personne seule et à 3976 francs par mois pour deux adultes et deux enfants.

Une personne sur cinq en Suisse ne peut pas faire face à une dépense imprévue

En 2019, 12,2% de la population déclaraient rencontrer des difficultés à joindre les deux bouts, 20,7% n'étaient pas en mesure de faire face à une dépense imprévue de 2500 francs en l'espace d'un mois et 15,1% avaient au moins un arriéré de paiement (arriérés d'impôts ou de primes d'assurance-maladie compris).

Comme les années précédentes, ce sont les personnes de nationalité étrangère, les personnes vivant dans des ménages monoparentaux, les personnes sans formation postobligatoire et celles vivant dans des ménages ne participant pas au marché du travail qui étaient le plus souvent touchées par la pauvreté et qui rencontraient des difficultés financières.

Les personnes de 65 ans ou plus sont plus souvent pauvres en termes de revenu que la population en âge de travailler. Elles sont toutefois nettement plus satisfaites de la situation financière de leur ménage et éprouvent plus rarement des difficultés à joindre les deux bouts. Une part considérable des personnes âgées disposent de réserves financières dans lesquelles puiser pour couvrir leurs besoins quotidiens. Ces réserves ne sont pas prises en compte dans le calcul du taux de pauvreté (pauvreté en termes de revenu).

Le niveau de vie reste élevé par rapport aux autres pays européens

Afin de comparer la pauvreté en Suisse avec celle d'autres pays européens, on utilise le taux de risque de pauvreté, indicateur d'usage courant au niveau international. En 2019, ce taux se situait à 16,0% en Suisse et restait donc inférieur au taux moyen de l'UE (16,8%). Chez nos voisins, les taux étaient de 20,1% en Italie, de 14,8% en Allemagne, de 13,6% en France et de 13,3% en Autriche. Le seuil de risque de pauvreté dépend du niveau de vie de chaque pays. En Suisse, il a avoisiné 2500 francs par mois en 2019 pour une personne seule.

Le niveau de vie est estimé à partir du revenu disponible équivalent médian (après transferts), après correction des différences de niveaux de prix entre les pays. En Suisse, ce revenu était 2,8 fois plus élevé qu'en Grèce, 1,6 fois plus élevé qu'en Italie, 1,3 fois plus élevé qu'en France et 1,2 fois plus élevé qu'en Allemagne et en Autriche. Malgré le niveau élevé des prix en Suisse, le niveau de vie était plus élevé dans notre pays que chez nos voisins et dans la plupart des pays de l'UE.

Inégalités de distribution des revenus relativement modestes

En 2019, les inégalités de revenus en Suisse étaient inférieures à la moyenne européenne: les revenus disponibles des 20% de la population aux revenus les plus élevés étaient 4,8 fois supérieurs à ceux des 20% de la population aux revenus les plus bas (rapport interquintile S80/S20). Plus l'indicateur est élevé, plus la distribution des revenus dans un pays est inégalitaire. En 2019, il variait en Europe entre 3,3 (Tchéquie et Slovaquie) et 8,4 (Turquie), la moyenne se situant à 5,1.

La redistribution par l'État, sous forme de transferts publics ou de transferts réglementés par l'État, contribue dans une mesure considérable à réduire les inégalités de revenu en Suisse: après transferts de l'État, le rapport interquintile est environ dix fois plus faible qu'avant transferts. Les prestations de transfert comprennent essentiellement les rentes et les prestations sociales. Les dépenses de transfert se composent principalement des cotisations aux assurances sociales, des impôts, des primes d'assurance maladie et des pensions alimentaires.

Impact de la pandémie de COVID-19 sur la pauvreté en Suisse

À ce stade, la statistique de la pauvreté de l'OFS ne permet pas encore de tirer des conclusions quant aux possibles conséquences de la pandémie de COVID-19 sur la pauvreté financière en Suisse. Selon les statistiques expérimentales de l'OFS, le sentiment de sécurité de l'emploi a diminué durant le premier semestre de 2020, tandis que la confiance dans les institutions politiques augmentait. Par ailleurs, l'évaluation subjective des conditions de vie en Suisse est restée stable.

Informations complémentaires:

<https://www.experimental.bfs.admin.ch/expstat/fr/home/methodes-innovation/silc.html>

Le monitoring de la Conférence suisse des institutions d'action sociale peut donner une idée des conséquences de la pandémie de COVID-19 sur l'aide sociale: <https://skos.ch/fr/themes/aidesociale-et-coronavirus/monitoring-nombrededossier>. Au début de la pandémie, une légère augmentation du nombre de dossiers a été constatée dans l'ensemble du pays. Fin décembre 2020, leur nombre se situait au niveau de la moyenne mensuelle de 2019.

Enquête sur les revenus et les conditions de vie (SILC)

L'enquête SILC (Statistics on Income and Living Conditions) est une enquête coordonnée au niveau européen à laquelle participent chaque année plus de 30 pays. Elle sert à analyser la distribution des revenus, la pauvreté, l'exclusion sociale et les conditions de vie, au moyen d'indicateurs comparables au niveau européen. En Suisse, elle se base sur un échantillon de quelque 7500 ménages, réunissant plus de 16 000 personnes, sélectionnés aléatoirement grâce au Cadre d'échantillonnage pour les enquêtes auprès des personnes et des ménages (SRPH) de l'OFS. L'univers de base est la population résidente permanente vivant dans des ménages privés. Les personnes qui participent à cette enquête sont interrogées durant quatre années consécutives, de sorte qu'il est possible de retracer les grandes lignes de leur parcours individuel et d'analyser l'évolution de leurs conditions de vie.

www.silc.bfs.admin.ch

Définitions

La **pauvreté** monétaire est définie selon deux approches: une approche absolue et une approche relative. Ces deux approches ne considèrent que le revenu et ne tiennent pas compte de l'éventuelle fortune (**pauvreté en termes de revenu**).

Le **taux de pauvreté** se réfère à un seuil «absolu»: sont considérées comme pauvres les personnes qui n'ont pas les moyens financiers d'acquérir les biens et services nécessaires à une vie sociale intégrée. Le seuil de pauvreté est basé sur les normes de la Conférence suisse des institutions d'action sociale (CSIAS). Il se compose d'un montant forfaitaire pour l'entretien et les frais individuels de logement ainsi que de 100 francs par mois et par personne de 16 ans ou plus vivant dans le ménage pour d'autres dépenses.

Le **taux de risque de pauvreté** est basé sur un seuil «relatif»: sont considérées comme étant à risque de pauvreté les personnes dont le revenu est sensiblement inférieur au niveau de revenu habituel dans le pays considéré. La pauvreté est donc envisagée ici comme une forme d'inégalité. Par convention, le seuil de risque de pauvreté est fixé par l'Union européenne à 60% de la médiane du revenu disponible équivalent.

Sont considérées ici comme **personnes actives occupées** les personnes de 18 ans ou plus qui ont exercé une activité salariée ou indépendante pendant la plus grande partie de l'année civile précédant l'interview (période de référence pour les revenus selon SILC), c'est-à-dire pendant plus de la moitié des mois de l'année. Sont prises en compte tant les activités professionnelles exercées à plein temps que celles à temps partiel.

La **médiane**, ou valeur centrale, partage l'ensemble des valeurs observées, classées par ordre de grandeur, en deux moitiés de taille égale. Une moitié des valeurs se situent au-dessus de la médiane, l'autre moitié au-dessous.

Le **revenu brut d'un ménage** est la somme des revenus de tous les membres du ménage. Il comprend les revenus d'une activité professionnelle salariée ou indépendante, les rentes et les transferts sociaux, les revenus de la fortune, les contributions d'entretien et les autres transferts réguliers reçus d'autres ménages. Les revenus considérés dans l'enquête SILC 2019 concernent l'année 2018.

Le **revenu disponible des ménages** se calcule en déduisant de leur revenu brut les dépenses obligatoires, à savoir les cotisations aux assurances sociales, les impôts, les primes d'assurance-

maladie (assurance de base), les pensions alimentaires versées et autres contributions d'entretien régulièrement versées à d'autres ménages.

Le revenu disponible équivalent se calcule à partir du revenu disponible du ménage en tenant compte, au moyen d'une échelle d'équivalence, de la taille et de la composition du ménage: la personne la plus âgée reçoit le coefficient 1,0, chaque personne de 14 ans ou plus le coefficient 0,5, chaque enfant de moins de 14 ans le coefficient 0,3. Cela permet de tenir compte des économies réalisées par les ménages composés de plusieurs personnes.

Pour les comparaisons européennes, le revenu disponible équivalent est exprimé en **standard de pouvoir d'achat (SPA)**, une unité monétaire artificielle qui élimine les différences de niveaux de prix entre les pays. Un SPA permet d'acheter la même quantité de biens et de services dans tous les pays, d'où son utilité pour comparer les indicateurs économiques de différents pays.

Le **rapport interquintile S80/S20** compare, dans une population donnée, les revenus équivalents des 20% les plus riches avec les revenus équivalents des 20% les plus pauvres. Plus le quotient est élevé, plus la répartition des revenus entre ces deux groupes de population est inégale. Un rapport interquintile de 4,0, par exemple, signifie que les revenus des personnes les plus favorisées sont en moyenne quatre fois plus élevés que les revenus des personnes les plus défavorisées. À noter que les ménages «ultrariches» ne sont pas pris en considération dans les enquêtes par échantillonnage, à l'inverse des ménages très riches. Les revenus annuels les plus élevés des ménages considérés dans l'enquête SILC sont de quelques millions de francs.

Renseignements

Pauvreté

Martina Guggisberg, OFS, Section Revenus, consommation et conditions de vie,
Tél.: +41 58 463 62 38, e-mail: Martina.Guggisberg@bfs.admin.ch

Conditions de vie

Friederike Eberlein, OFS, Section Revenus, consommation et conditions de vie,
Tél.: +41 58 463 61 24, e-mail: Friederike.Eberlein@bfs.admin.ch

Inégalités de revenus

Caterina Modetta, OFS, Section Revenus, consommation et conditions de vie,
Tél.: +41 58 463 64 30, e-mail: Caterina.Modetta@bfs.admin.ch

Service des médias OFS, tél.: +41 58 463 60 13, e-mail: media@bfs.admin.ch

Offre en ligne

Autres informations et publications: www.bfs.admin.ch/news/fr/2021-0431

La statistique compte pour vous: www.la-statistique-compte.ch

Abonnement aux NewsMails de l'OFS: www.news-stat.admin.ch

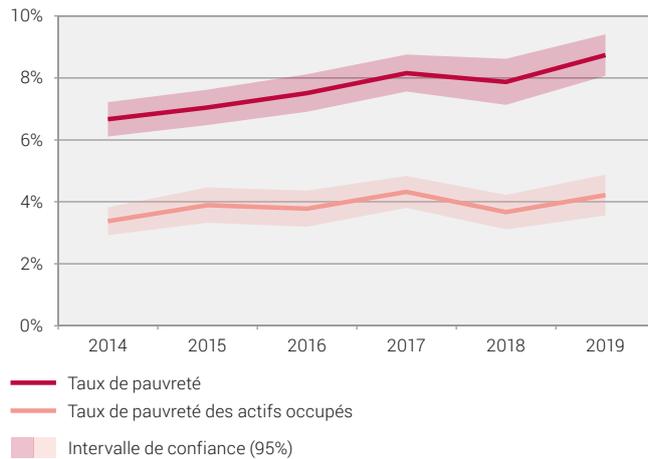
Le site de l'OFS: www.statistique.ch

Accès aux résultats

Ce communiqué est conforme aux principes du Code de bonnes pratiques de la statistique européenne. Ce dernier définit les bases qui assurent l'indépendance, l'intégrité et la responsabilité des services statistiques nationaux et communautaires. Les accès privilégiés sont contrôlés et placés sous embargo.

L'Office fédéral des assurances sociales (OFAS) a reçu le présent communiqué de presse deux jours ouvrables avant sa publication.

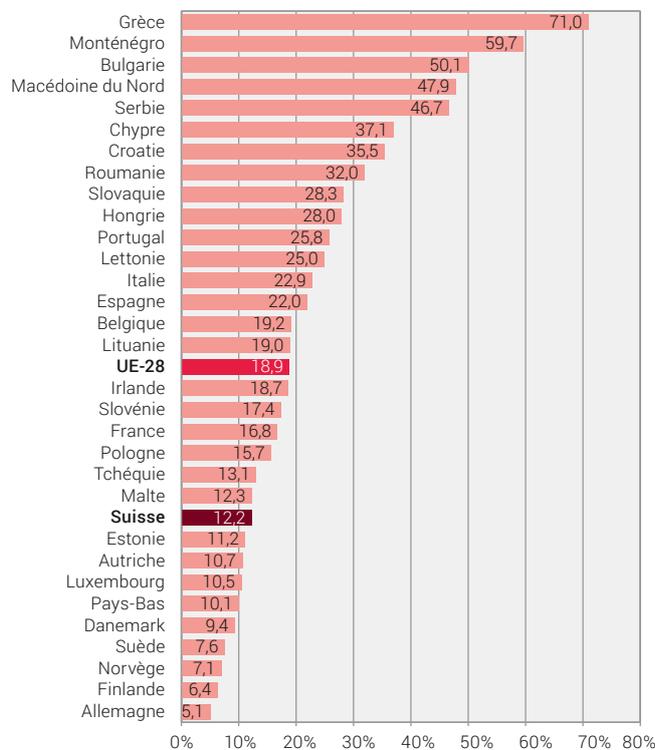
Évolution du taux de pauvreté, population totale et actifs occupés



Les personnes actives occupées correspondent aux personnes âgées de 18 ans et plus qui, l'année précédant l'enquête, ont eu une activité dépendante ou indépendante durant plus de la moitié des mois (statut d'activité le plus fréquent).

Source: OFS – Enquête sur les revenus et les conditions de vie (SILC), © OFS 2021 sans prise en compte du loyer fictif

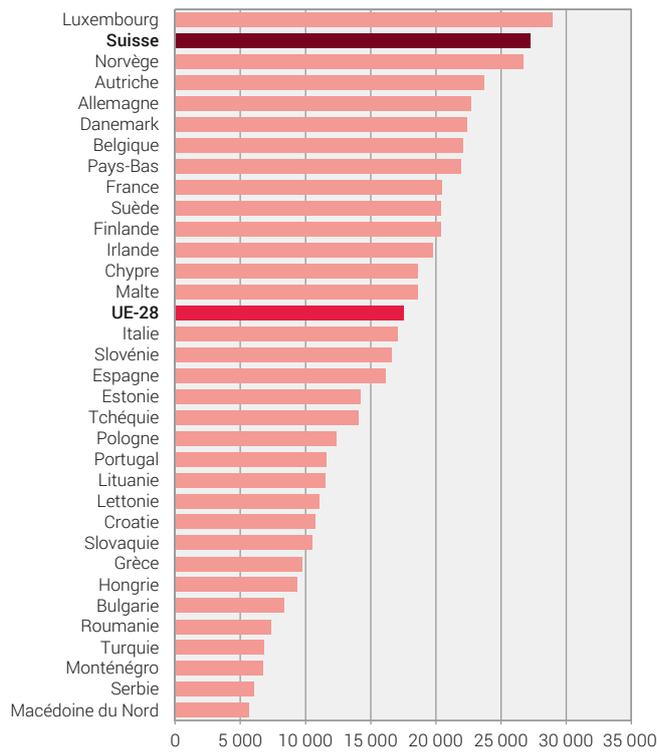
Pourcentage de personnes vivant en Europe dans un ménage pour qui il est difficile ou très difficile de joindre les deux bouts, en 2019



Source: Eurostat – EU-SILC 2019 (version du 14.01.2021), valeur pour la Suisse: calcul de l'OFS – SILC 2019 © OFS 2021

Niveau de vie en Suisse et en Europe, en 2019

Médiane du revenu disponible équivalent, en standard de pouvoir d'achat (SPA)



Source: Eurostat – EU-SILC 2019 (version du 12.01.2021)

© OFS 2021